Département des Côtes d'Armor
Commune de Saint-Carreuc
Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 022-212202816-20260903-CCAS2026_06-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis le jeudi 3 septembre 2026, salle de la Mairie, sous la présidence de Madame Laurence MAHÉ, Présidente, en séance ordinaire pour étudier les questions à l'ordre du jour, transmises le 25 août 2026.

Etaient présents : Laurence MAHÉ, Présidente, Ségolène CLAVERIE, Anne-Cécile BODENES Martine CARIMALO, Élodie MICHEL, Eugénie COLLET, Aurèlie MASSON, Audrey CHEVRIER, René CHUPAU, Alan LAOT, Aline LE GLATIN, Béatrice LE GOUPIL, Annick LE MOING, Isabelle RONSOUX.

Absents excusés : Audrey CHEVRIER (pouvoir à Ségolène CLAVERIE), Eugénie COLLET (pouvoir à Laurence MAHÉ).

Absents : Martine CARIMALO, Béatrice LE GOUPIL.

Secrétaire de séance : Alan LAOT

Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13
Absents : 2

CCAS2026/06 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 01

Madame Le Maire informe l'Assemblée que les crédits prévus au budget sont insuffisants pour la prise en charge de la facture de la SPA de Pontivy et qu'il convient de procéder aux ajustements budgétaires suivants :

Section d'Investissement Dépenses :
- Chap 27 – Autres immobilisations financières
  - Art 2745 – Avances remboursables = **+ 900,00 €**

Section d'Investissement Recettes :
- Chap 27 : Autres immobilisations financières
  - Art 2745 – Avance remboursables = **+ 900,00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité :
- **DÉCIDE de procéder aux ajustements budgétaires tels que précisés ci-dessus.**

Fait et délibéré à Saint-Carreuc
Les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
La Présidente,
Laurence MAHÉ

Secrétaire de séance,
Alan LAOT